

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

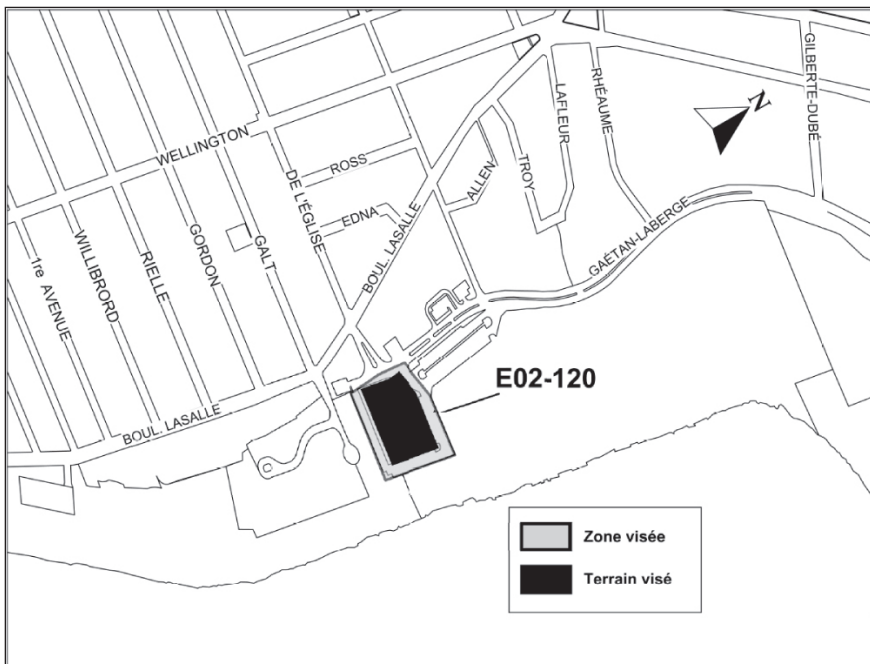
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 210121 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de permettre la transformation de la partie ancienne et la démolition et reconstruction, tout en l'agrandissant, de sa partie plus récente du bâtiment situé au 4390 à 4400, boulevard LaSalle (Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard).

Transformation de la partie ancienne du bâtiment (l'Auditorium de Verdun) et la démolition et reconstruction, tout en l'agrandissant, de sa partie plus récente (l'Aréna Denis-Savard), en dérogeant aux exigences en matière de stationnement, de stationnement pour vélos ainsi que de matériau de revêtement de la partie agrandie.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 3 mai 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 31 mai 2016, à 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge au nombre et aux dimensions de cases de stationnement y compris celles pour personnes à mobilité réduite, au nombre de cases de stationnement pour vélos, et finalement au matériau de revêtement de la nouvelle partie agrandie, selon le Règlement de zonage (1700). Les aires de stationnement sont existantes, adjacentes au bâtiment, mais sur des lots distincts, les stationnements pour vélos seront également aménagés à des emplacements adjacents, mais toujours sur des lots distincts, et finalement, le nouvel agrandissement comportera un revêtement métallique et non en maçonnerie lourde.

Ce projet de résolution concerne la zone spécifiquement montrée sur le plan suivant :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 19 mai 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement